

PARCOURS ENTREPRENDRE CHR

FORMATIONS OBLIGATOIRES



DIFFERENCIAS 360

Entreprendre durablement®

PERMIS D'EXPLOITATION EXPLOITANTS CHAMBRE D'HÔTES



OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les obligations légales de l'exploitation d'un débit de boissons.
- Mettre en œuvre au quotidien son application.

PUBLIC VISÉ :

Futurs exploitants de débit de boissons en chambre d'hôtes ou propriétaires exploitants en activité.

PRÉ-REQUIS : Aucun.

FORMATRICE : Marine MAURICE - Consultante en entrepreneuriat Tourisme CHR.

TYPE DE FORMATION :

Présentiel - En collectif.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES VISÉES :

- Maîtriser la législation qui s'applique à l'exploitation d'un débit de boissons.
- Percevoir les responsabilités personnelles de l'exploitant liées à cette réglementation.
- Prévoir les dispositifs d'application, de contrôle qui devra mettre en œuvre pour respecter cette réglementation en vigueur.
- Former ses équipes aux bonnes pratiques en matière de vente d'alcool.
- Mettre en place au quotidien les actions de prévention des risques liés à la délivrance de boissons alcooliques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Présentation powerpoint.
- Ressources (articles, jurisprudence...).
- Retour d'expériences.
- Etudes de cas et mise en situation.
- Echanges avec le formateur (questions /réponses).

MODALITÉS DE SUIVI :

- Feuilles de présence.
- Evaluation à chaud.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Correction des études de cas.
- Temps individuels lors des ateliers de mise en pratique.
- Quizz final.

FRAIS ANNEXES :

- Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire de formation.
- Les frais de gestion administrative sont offerts.
- Les frais d'équipements et location d'espace sont à la charge de l'organisme de formation. Voir frais d'annulation et report dans les C.G.V.

Programme détaillé

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF EN VIGUEUR
(DÉCRET N°2013-191 DU 4 MARS 2013)

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE :
LE CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ DE CHAMBRES D'HÔTES

- Cadre de l'activité : les appellations réglementées et d'usage.
- Les démarches administratives de déclaration
- La démarche de demande de licence en mairie
- Souscription d'une police d'assurance adaptée à l'activité
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Les autres réglementations : Sacem, taxe de séjour, fiche de police...

CHAPITRE 1 :
LA VENTE D'ALCOOL AUTOUR DE LA TABLE ET AUTRES VENTES

- CLASSIFICATIONS :
 - Des catégories de boissons (L 3321-1 du CSP)
 - Des types de licences (L.3331-1 du CSP)
- LES MISSIONS DU GÉRANT D'UN DÉBIT DE BOISSONS (CSP)
 - Lutte contre le bruit
 - Lutte contre l'alcoolisme
 - Lutte contre le tabagisme

CHAPITRE 2 :
LES INFORMATIONS AU CONSOMMATEUR

- Les prix et prestations proposées.
- Les affichages externes et internes.

CONCLUSION :
LES RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES.

contact@differencias360.fr
06 45 39 21 08
www.differencias360.fr



La certification Qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTIONS DE FORMATION ET BILANS DE COMPÉTENCES N°2021/90890.1